Octobre 2014 - N° 230

Lettre d'information municipale

Veyre-Monton information

www.mairie-veyremonton.fr

Edito

Cet été, de violents orages, accompagnés de pluies torrentielles, se sont abattus sur la commune. D'importants volumes d'eau sont tombés sur des périodes de temps très courtes et en quantité bien supérieures à celles que nous avons déjà pu voir sur la commune (au delà des 100ml). Cet épisode exceptionnel a entrainé la saturation des réseaux alors mis en surcharge, soulevé des plaques d'égouts, endommagé des enrobés et raviné des trottoirs, drainant eau et boue dans certaines propriétés.
Les réseaux existants ne peuvent absorber de tels volumes en si peu de temps. Il faudrait en effet d'importants diamètres de canalisations, peu compatibles avec les bourgs de la commune. De plus, une telle configuration ne ferait que déplacer le problème plus rapidement sur l'aval du territoire.
Cependant, des dispositions particulières ont été prises pour temporiser ces arrivées massives d'eau. En effet, nous avons imposé dans les règlements des nouveaux lotissements la réalisation de système de rétention individuelle et plus récemment dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme), cette obligation s'impose à toute nouvelle construction.
De plus, des bassins écrêteurs pluviaux, appelés aussi bassins de rétention, ont été installés sur plusieurs secteurs. Certains d'entre eux sont à ciel ouvert, d'autres enterrés. Ces installations permettent d'absorber d'importants volumes d'eau, disproportionnés pour les canalisations, en renvoyant progressivement l'eau dans les réseaux, sans pour autant augmenter trop rapidement le niveau d'eau de la rivière, en particulier lorsque le relief est accidenté et que la pluie ruisselle des pentes vers la vallée. En effet, en envoyant l'eau sans retenue dans la Veyre, le risque de crue serait amplifié avec les conséquences que cela peut engendrer. L'Etat a d'ailleurs instauré un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) sur la commune, limitant ainsi les nouvelles constructions dans un périmètre identifié de part et d'autre du cours d'eau la Veyre. Nous sommes donc face à des phénomènes climatiques de plus en plus difficiles à prévoir, mais nous ne voulons pas être attentistes. C'est la raison pour laquelle nous poursuivons l'acquisition de terrains adaptés à recevoir de tels ouvrages.
Cette pluviométrie abondante a favorisé la pousse en profusion des mauvaises herbes. La commune de Veyre-Monton, comme bien d'autres en France, s'est engagée depuis déjà quelques temps dans la démarche « ZERO PHYTO », visant à faire progressivement disparaître l'utilisation des produits pesticides et herbicides pour le désherbage des lieux publics. Aujourd'hui, la loi du 6 février 2014 impose au 1er janvier 2018 l'interdiction aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires. Anticipant cette échéance, la collectivité adopte donc de nouvelles méthodes de désherbage, manuelles ou mécaniques ; et des méthodes de fleurissement, grâce à des plantes couvre-sol ou encore des jachères fleuries pourraient être une alternative embellissant notre commune. Mais cette nouvelle démarche implique un changement dans les habitudes de chacun et, en tout état de cause, il faudra pendant quelques temps s'habituer à voir ou revoir de l'herbe sur les trottoirs. En effet, l'utilisation de produits polluants et toxiques pour notre environnement et nos cours d'eau sera bientôt soumis à d'importantes restrictions voire interdite à la vente, même pour les particuliers et ce pour le plus grand bien de tous.

Yves FAFOURNOUX, maire

Accueil périscolaire : une nouvelle organisation

Depuis la rentrée, les agents des services périscolaires prennent en charge les enfants scolarisés au groupe scolaire Jean-Moulin en dehors des temps d'enseignement, notamment dans le cadre des TAP.

Des effectifs en hausse

Cette année, l'école maternelle, placée sous la direction de Corinne Plantin, accueille 94 élèves répartis dans quatre classes. 33 ont fait leur toute première rentrée en petite section.
A l'école élémentaire, dirigée par Sandrine Reneuve, une nouvelle classe a été ouverte. Les 284 enfants sont scolarisés dans huit classes dont 51 au CP.
La classe de l'IME, ouverte à la rentrée, accueille six enfants accompagnés d'une enseignante spécialisée et d'éducateurs.

Le maire, l'adjointe à la vie scolaire et le directeur de l'IME ont présenté la salle de classe à l'inspectrice d'académie et à ses services

La mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Grande nouveauté de cette rentrée, les élèves ont maintenant école le mercredi matin. La journée de classe a été réduite d'une demi-heure les lundis, mardis et jeudis. Après leur journée de classe, les enfants peuvent jouer, prendre leur goûter sous la surveillance des agents municipaux. Les parents peuvent désormais venir chercher les enfants entre 16 h 30 et 17 h (ainsi qu'entre 12 h et 12 h 30 les mercredis).
Le vendredi, les Temps d'Activités Périscolaires se déroulent de 15 h 30 à 17 h. Les enfants inscrits ont été répartis en seize groupes comptant entre 13 et 16 enfants. Ils sont pris en charge par le personnel communal et des intervenants spécialisés dans différents domaines : sport, expression corporelle, jeux de société, musique, manga, graff. Les ATSEM prennent en charge les enfants de maternelle et leur proposent des jeux et activités manuelles variées, en s'adaptant aux rythmes des enfants.
L'inscription aux TAP est facultative mais, pour les enfants inscrits, l'assiduité est obligatoire.
Toute absence doit être signalée aux services périscolaires au 06 73 07 68 67

La restauration scolaire

Les agents du restaurant scolaire préparent en moyenne 200 repas par jour. Un repas bio, subventionné par le Conseil général, est servi aux enfants tous les quinze jours.

Le bus

Depuis la rentrée, le transport scolaire est entièrement géré par le Conseil général. Le bus dessert cinq arrêts à Soulasse et à Veyre. Le matin, un agent communal accompagne les enfants jusqu'à la cour où ils sont accueillis par le personnel périscolaire. Lors du retour, il veille à ce que la ceinture de sécurité de chaque enfant soit attachée.
Conformément au règlement départemental des transports, le conducteur est chargé de s'assurer qu'un adulte autorisé récupère les enfants de maternelle aux arrêts.

L'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs accueille les enfants le matin de 7 h 30 à 8 h 40 et le soir de 17 h à 19 h. Diverses activités sont proposées aux enfants : lecture, jeux, activités manuelles. Le soir, ils peuvent commencer leurs devoirs s'ils le souhaitent.

En bref

Inscription sur les listes électorales

Pour simplifier les démarches administratives, l'Etat propose l'inscription en ligne sur les listes électorales avant le 31 décembre 2014.

Deux scrutins auront lieu en 2015 : les élections départementales en mars et les élections régionales en décembre.
Les jeunes qui auront 18 ans avant la date du scrutin seront inscrits d'office sur cette liste si leur recensement a été fait à Veyre-Monton. Les nouveaux habitants de la commune qui souhaitent voter en 2015 peuvent s'inscrire avant le 31 décembre, en ligne ou en mairie.

L'inscription sur internet

Cette démarche évite un déplacement en mairie.
- se connecter sur www.mon.service-public.fr
- créer un compte : la création est gratuite et le compte est sécurisé.
- compléter le téléformulaire
  " demande d'inscription sur les listes électorales "
- numériser les pièces justificatives : une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les éléments sont transmis par voie électronique à la mairie qui enregistre l'inscription.

L'inscription en mairie

Les nouveaux arrivants dans la commune doivent remplir un formulaire et présenter :
- une pièce d'identité,
- un justificatif de domicile.

+ d'infos www.mairie-veyremonton.fr

Stationnement abusif

Pour améliorer le stationnement, un arrêté municipal réduit la durée du stationnement autorisé sur le domaine public.

Le Code de la route prévoit qu'un véhicule ne peut pas rester stationner de façon ininterrompue sur le domaine public pendant une durée établie par le Maire. Depuis le 22 septembre 2014, cette durée a été fixée par arrêté municipal à 48 heures. Cette mesure a pour but d'éviter le stationnement abusif de véhicules sur le domaine public afin d'éviter l'encombrement permanent des parkings.
L'infraction est passible d'une amende de 2e classe d'un montant de 35 euros.

Rangement des bacs d'ordures

Les bacs d'ordures ménagères ou recyclables doivent être rentrés le jour de la collecte.

Les bacs d'ordures ménagères individuels (verts et jaunes) doivent être sortis la veille de la collecte et rangés dans la journée qui suit le passage des équipes de ramassage du syndicat du Bois de l'Aumône. Ils ne doivent pas se trouver sur le domaine public en dehors des veilles et jours de collecte afin d'éviter d'être renversés sur la chaussée ou les trottoirs en cas d'orage ou de vents violents mais aussi pour des raisons d'hygiène. La responsabilité de l'usager peut être engagée en cas d'accident ou de dommages causés sur la voie publique ou à des tiers.

Félicitations à Oriane DECHAND pour sa brillante admission à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon avec un classement tout à fait remarquable : 6e à l'écrit et 10e au général sur 1500 candidats en sciences humaines.

Conférence : les Français et la Grande Guerre

Le vendredi 3 octobre, une conférence est donnée à l'espace Harmonia dans le cadre de la commémoration de la Première Guerre Mondiale.

Le thème de cette conférence est " Les Français et la Grande Guerre : la ténacité face à l'épreuve ". Elle sera animée par Michel Promérat, agrégé d'histoire et inspecteur d'académie honoraire. Il développera notamment les conditions réelles dans lesquelles se déployait le quotidien des combattants et les différentes raisons qui expliquent la ténacité des soldats comme des civils pendant les quatre années de conflit.
Vendredi 3 octobre à 20 h 30 - espace Harmonia
Entrée gratuite

Déchèterie : un broyeur mis à la disposition des usagers

Limiter ses déplacements en déchèterie, produire moins de déchets, mieux les réutiliser afin d'enrichir son jardin ou alimenter son composteur… ces éco-gestes vous parlent ? Alors, vous serez intéressé par le broyage de vos déchets verts !

Nouveau service proposé à la déchèterie de Veyre-Monton, la mise à disposition d'un broyeur est ouvert à tous les usagers du Syndicat du Bois de l'Aumône. Il permet de réduire considérablement le volume de vos déchets verts et permet notamment la création de paillage, excellent pour votre jardin, efficace pour fournir de l'humus et des substances nutritives aux sols, plantes et arbres. Il permet également de limiter l'arrosage, le développement des mauvaises herbes, et protège votre terrain du dessèchement et des écarts de température.
Pour emprunter un broyeur mis à disposition par le SBA, rendez-vous à la déchèterie de Veyre-Monton et effectuez votre demande auprès des gardiens (il n'est pas possible de réserver le broyeur par téléphone).
Une carte d'identité et une assurance sont nécessaires, ainsi qu'une attache-remorque et plaque d'immatriculation. L'utilisation est possible pendant 24 h, sauf si le broyeur est retiré le samedi (à rapporter le lundi). Notice, mode d'emploi et consignes de sécurité sont fournis au moment où le broyeur est retiré.
La déchèterie est ouverte :
- du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h,
- le samedi en continu de 8h à 19h (horaires d'été).

Cependant, le broyeur ne peut être retiré que de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h du lundi au vendredi, et de 9h à 18h le samedi.

+ d'infos www.sba63.fr Tél. 04 73 647 444

Le Secteur Animation Jeunes c'est quoi ?

Le Secteur Animation Jeunes est le service jeunesse de La Communauté de Communes de Gergovie Val d'Allier (GVAC), créé il y a 14 ans déjà et géré par la Ligue de l'Enseignement 63.

Une équipe de 9 personnes travaille à temps plein toute l'année pour proposer et impulser diverses actions en direction des 12-17 ans ou collégiens et de leur famille sur toutes les communes du territoire : centre de loisirs, animations communales, actions collèges, accompagnement aux projets de jeunes, rdv des jeunes, ludothèque, festival Ludix...

Le Secteur Animation Jeunes a fait sa rentrée !

Les inscriptions aux activités du 1er trimestre pour les samedis et vacances de Toussaint ont débuté le 17 septembre ! Il reste des places pour certaines activités, n'hésitez pas à regarder sur le site Internet la liste des places restantes ou à nous contacter !
L'adhésion au SAJ est de 2€ pour l'année scolaire.

Les animations d'octobre

- **mercredi 15 octobre de 16 h à 17 h 30 à la salle des fêtes de Soulasse -** Animation Jeux du Monde
- **mercredi 22 octobre - Festival Trans'Urbaines à Clermont-Ferrand**

Ce festival est dédié à la culture hiphop (spectacles, danse, graff, battle, concerts...) - Spectacle Sakalapeuch par la Compagnie Undercover et repas au restaurant

- **mercredi 23 octobre (après-midi) - Festival Trans'Urbaines à Clermont-Ferrand**

Atelier danse hiphop

+ d'infos www.sitesaj.ici.st Tél. 04 73 39 76 29

Associations

LE CAP VEYRE

L'EHPAD le Cap Veyre : un projet ambitieux en cours de réalisation

Depuis novembre 2009, date d'agrément du projet, l'Association "le Cap Veyre", particulièrement à travers son comité de pilotage, n'a cessé de travailler sur la conception des bâtiments avec le concours précieux du maître d'ouvrage : l'OPHIS du Puy-de-Dôme, celui-ci étant propriétaire de la structure.

Il a fallu, tout au long de cette longue réflexion, ne pas perdre de vue l'enveloppe financière fixée rigoureusement par les autorités de tutelle : le Conseil général et l'Agence Régionale de Santé. Au-delà de ces limites budgétaires étroites, nous avons été contraints de prendre en compte la suspension d'une subvention de 2 600 000 euros (habituelle jusqu'alors pour ce type de réalisation) et absorber le surcoût d'environ 900 000 euros en appliquant les nouvelles directives techniques en matière d'isolation thermique (RT 2012).

Comme il est possible de le constater, les obstacles n'ont pas manqué et la réalisation s'est révélée de plus en plus compliquée pour gagner le "challenge" que nous avions engagé : réaliser dans les temps prévus, un lieu de vie confortable, fonctionnel mais aussi chaleureux et ouvert sur la vie, lieu dans lequel les résidents pourront trouver l'accueil qu'ils souhaitent et les personnels, une structure où la qualité relationnelle doit absolument empreindre les soins dispensés.

L'établissement a obtenu l'habilitation à l'aide sociale pour les résidents aux ressources insuffisantes ; il ouvrira durant l'été 2015 (fin des travaux et installation des équipements en juin).

Pour entrer à l'EHPAD, il faut nécessairement disposer d'une reconnaissance médicale et administrative de dépendance (perte d'autonomie évaluable). Un dossier d'inscription est disponible au CLIC (organisme coordonnateur en gérontologie pour notre secteur) - 24 rue Saint-Loup - 63160 Billom ou en mairie de Veyre-Monton. Les inscriptions seront réalisées sur avis du médecin de l'EHPAD.

Un service de vingt lits est réservé aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés ; un accueil à la journée pourra recevoir six personnes présentant un début de cette maladie.

Le recrutement des personnels se fera après avis d'une commission et sera échelonné dans le temps : courant janvier 2015, ce sera le directeur puis le cadre de santé qui l'assistera, et par la suite, les personnels qualifiés assurant les soins, les personnels administratifs, les personnels de cuisine et d'entretien.

L'arrivée des résidents se fera progressivement, les embauches de personnes se réaliseront en parallèle.

L'association "Le Cap Veyre" à but non lucratif gestionnaire d'un établissement d'utilité publique est habilitée à recevoir des dons ouvrant droit, pour les particuliers et les entreprises, à une exonération fiscale pour le donateur.

Renseignements : lecapveyre.over-blog.com

Les membres de l'association le "Cap Veyre", des représentants du maître d'oeuvre et l'adjoint chargé de l'urbanisme ont participé au choix des couleurs des enduits du bâtiment.

Recrutement

Pour l'ouverture de l'EHPAD (été 2015), l'association "Le Cap Veyre" recherche un directeur diplômé et expérimenté (CDI - CC 51) pour janvier 2015 et un cadre de santé (CDI - CC 51) pour début 2015.

Candidature à adresser à : Le Cap Veyre - Mairie - 26 rue du Cheix -63960 Veyre-Monton

BIBLIOTHÈQUE JEAN DE BEAUFORT

Dès septembre, une nouvelle équipe formée par Sandrine Laguet, Isabelle Raimon et Brigitte Sifferlen, vous accueille à la bibliothèque Jean de Beaufort, rue Jean-de-Beaufort, où un grand choix de livres tout public vous attend.

Les jours d'ouverture :

- mercredi de 16 h à 18 h 30
- samedi de 10 h à 11 h 30

Pour cette occasion, faisons brièvement l'historique de cette activité qui a été créée en 1976, gérée par Loulou Roche, au sein de l'association " La Tabarelle ". Existaient aussi des ateliers photos, poterie, macramé, leçons de guitare. Les activités manuelles cessant, madame Roche décida de continuer à faire vivre cette bibliothèque qui devint " bibliothèque Jean-de-Beaufort ".

Jusqu'au mois de juillet 2014, le bureau était composé de madame Darbon présidente, madame Roux secrétaire et madame Roche trésorière. Après de longues années en tant que bénévoles, elles ont choisi de prendre «une retraite» bien méritée. Qu'elles soient remerciées pour leur disponibilité et leur dévouement.

L'AUVERGNE EN SCENE

L'Auvergne en scène est une junior association qui propose depuis 2 ans le Théâtre à Veyre-Monton pour les jeunes de 14 et 18 ans. Il faut s'acquitter d'une cotisation de 15 € qui permet de payer notamment des interventions de professionnels et d'acheter du matériel nécessaire au(x) spectacle(s). Les répétitions commenceront début octobre.

Renseignement au 06.05.13.88.98 ou par mail : lauvergne-en-scene@voila.fr

CLUB 22

Le Club 22 ouvre la saison d'automne avec deux groupes le **4 octobre à partir de 21 heures** :

Petrolux Orchestra (rock burlesque) lancera son album Boum Boum avec un spectacle proche du cirque associant pop rock, disco, punk, swing, performances plastiques et burlesque.

Mista ben (dubstep drum & bass), originaire de Grande Bretagne, distribuera des sons et rythmiques décalés, dark et sensuel influencé par le jazz, le reggae, le punk et le ska.

CAV'S

Le CAV'S organise sa 14e fête du pain le **dimanche 5 octobre 2014** à Soulasse. Pains, brioches et pompes aux pommes seront cuits dans le four banal du village par l'amicale des anciens boulangers. Comme chaque année, tripes et pieds de cochons mijotés dans le four à pain seront au rendez-vous.

Repas chauds à partir de 8 h : entrée, tripes ou pieds de cochons, fromage , dessert, 1/4 de vin et café. ***Sur réservation uniquement au 06.46.81.26.56, prix : 14€.***

Au programme cette année :

- animation d'ateliers gratuits autour du pain pour grands et petits (pétrir, façonner, cuire)
- découverte de la ferme pédagogique "en champs T" (nombreux animaux et ateliers gratuits)
- animation de rue assurée par la fanfare de rue du Cendre
- exposition de voitures anciennes "Les Clac's Bielles"
- animations gratuites pour enfants avec de nombreux jeux géants et château gonflable
- restauration rapide de rue (andouillettes, frites, hot-dog, crêpes et pompes aux pommes)
- buvette
- et dès le matin, de nombreux stands de produits du terroir et de l'artisanat.

Convivialité et bonne humeur assurées.

P'TITS BOUTS DE VEYRE

L'association Les P'tits bouts de Veyre organise une bourse aux jouets, vêtements et puériculture le **dimanche 5 octobre** de 7 h 30 à 19 h.

Pour tous renseignements, s'adresser à Colette Thévenard au 06 18 19 76 02.

LOU VEYSOU

Activités

La relaxation active devient atelier de ressourcement : si vous avez besoin de faire une pause pour prendre soin de vous, de mieux gérer le stress, apprendre à respirer , retrouver du confort, de goûter aux petites choses de la vie...

Vous pouvez le tester pour deux séances gratuites.

Renseignements www.louveysou.com

Assemblée générale

Lou Veysou tiendra son assemblée générale le **vendredi 10 octobre à 20 h 30** à la salle Harmonia.

MPO

MPO vous invite à sa grande soirée 70's le **25 octobre dès 19 h 30 à l'espace Harmonia.** Vivez une expérience unique avec trois groupes pop rock compos 70's dans une ambiance vintage. Tenues originales ou peace & love vivement souhaitées ! Mini exposition 70's et décoration rétro. Grand buffet traiteur de tradition artisanale.

Soirée 100% associative. Entrée libre.

Infos : 04 73 69 75 42 / 06 08 33 77 94

musicpartnersorganisation@wanadoo.fr

Etat-civil

Naissance

ANGLADE Marius, GLAZIOU Nolan
MATHIEU Sarah, LOPEZ Sloane
DA AGUEDA Lilwenn et Gwenaëlle

Mariage

MARQUET Nicolas et ROUX Stéphanie

MAIRIE

Horaires d'ouverture

Lundi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30
Mardi à jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Vendredi de 9 h à 12 h
Samedi de 9 h à 11 h 30
(permanence état-civil uniquement)

Permanences

Michel DUCROS, Adjoint aux Affaires Sociales, tient une permanence chaque jeudi de 10 h à 12 h.
Les autres adjoints reçoivent sur rendez-vous.
Assistante sociale : 1er lundi du mois de 14 h à 16 h sur rendez-vous au 04 73 39 65 60

Mairie - 26 rue du Cheix - CS 20023
63960 Veyre-Monton
Tél. 04.73.69.60.31
contact@mairie-veyremonton.com
www.mairie-veyremonton.fr

Expression de l'opposition Alternative citoyenne

Ouf ! La rentrée scolaire s'est bien passée se félicitent M. le Maire et son adjointe, à cela près que le vendredi 05 septembre, les parents des enfants de maternelle prenant le car découvrent dans les cartables une lettre du Maire notifiant qu'à partir du 09/09 (en réalité le lundi 08) en raison de la réorganisation des services périscolaires suite à la réforme ministérielle, l'accompagnant jusqu'à ce jour présent sera supprimé, alors qu'il a fonctionné la semaine de la rentrée. Cette décision unilatérale du Maire a été prise sans concertation avec les parents, ni les élus d'opposition, en contradiction avec les propos de l'adjointe à la vie scolaire dans la lettre d'information de septembre " La municipalité a donc su dégager les moyens utiles à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires… à l'écoute des attentes des familles " (Sic). Alertés par les familles le 07/09, nous n'avons pu réagir plus rapidement ; en effet, le Conseil Général contacté lundi matin nous a confirmé mardi 09/09 que la présence d'un adulte n'était pas obligatoire pour des maternelles si des enfants de primaire se trouvaient avec eux. Dont acte. Toutefois la mairie depuis la création de ce service en 1979 a toujours payé une personne pour assurer la sécurité dans le bus scolaire… jusqu'au 05/09/2014. Certes les temps sont difficiles, mais doit-on faire des économies sur le dos de si jeunes enfants, alors que l'on se montre généreux à 17 €/H pour les vacataires des activités périscolaires. Que se passerait-t-il si un accident arrivait ? Qui serait responsable ? Le sujet est trop grave pour être traité avec une telle désinvolture.
Nelly Weismeschkirch – Pierre Chabrillat – Jacqueline Chaumeil – Serge Bel

AGENDA

Vendredi 3 octobre

Conférence "Les Français et la Grande Guerre : la ténacité face à l'épreuve" par Michel Promérat
à 20 h 30 - Espace Harmonia

Samedi 4 octobre

Concert organisé par le Club 22
à partir de 21 h

Dimanche 5 octobre

Fête du pain organisé par le CAV'S
à partir de 8 h

Bourse aux jouets, vêtements et puériculture organisée par les P'tits Bouts de Veyre
de 7 h 30 à 19 h - Espace Harmonia

Vendredi 10 octobre

Assemblée générale de Lou Veysou
à 20 h 30 - Espace Harmonia

Collecte des bacs jaunes

Monton et Veyre	Soulasse
Mardi 7 octobre	Mardi 14 octobre
Mardi 21 octobre	Mardi 28 octobre

Les Automnales ont 20 ans !

Organisé par le Conseil général du Puy-de-Dôme, le festival des Automnales fête en 2014 son vingtième anniversaire.

Accueilli par une quarantaine de communes, le festival propose du 25 septembre au 23 novembre de la musique, de la danse, du cirque et du théâtre. Un transport gratuit est mis en place pour se rendre à un spectacle pour un groupe de 15 personnes au minimum.
Les Automnales se déplaceront à Veyre-Monton le dimanche 16 novembre pour un spectacle de théâtre "L'Autre chemin de dames ". Cette création de la compagnie Ecart Théâtre a recu le Label National de la Mission du Centenaire de la Première Guerre Mondiale.

Journée de sensibilisation à la pratique du covoiturage domicile-travail sur les zones d'activités de GVAC

Dans le cadre de son partenariat avec la communauté de communes de Gergovie Val d'Allier, l'association Covoiturage Auvergne a réalisé, début septembre, une journée de sensibilisation au covoiturage domicile-travail sur deux zones d'activités communautaires.

Deux animatrices étaient présentes sur le parking de la société Toupargel, située dans la zone de La Novialle (commune de La Roche-Blanche), à l'arrivée du personnel. De nombreuses personnes se sont montrées très intéressées par l'action de l'association. Il faut dire que la direction, en interne, avait relayé quelques jours avant la venue de l'association les messages de sensibilisation au covoiturage par le biais de mailing, de communiqués diffusés sur l'Intranet de l'entreprise ou encore par système d'affichage. Le personnel a également reçu des flyers l'informant du fonctionnement du covoiturage et l'invitant à visiter voire même à s'inscrire sur la plateforme web régionale : www.covoiturageauvergne.net.
Les animatrices ont ensuite effectué une tournée des principales entreprises de La Novialle ainsi que de la zone d'activités du Pra-de-Serre (Veyre-Monton). Elles ont alors remis à l'accueil de chacune d'entre elles un stock de flyers destinés au personnel et accompagnés d'un courrier à l'attention de la direction afin de l'informer sur la démarche.
L'association Covoiturage Auvergne était également présente sur les communes d'Orcet et des Martres-de-Veyre lors des forums des associations. Elles ont alors rencontré une centaine de personnes.

+ d'infos **cc-gergovie-val-allier.fr** **Tél. 04 73 39 62 00**

Directeur de la publication Yves Fafournoux, Maire de Veyre-Monton
Impression Imprimerie Decombat - Gerzat **Tirage** 1 650 exemplaires
PEFC 10-31-1829 IMPRIM'VERT